Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20261019-2026_130-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 14/10/2026

Date de la convocation
09/10/2026

Date d'affichage
09/10/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19
Présents : 14
Votants : 14

L'an 2026, le 14 octobre et à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur SINOQUET Vincent, Maire.

Présents : M. SINOQUET Vincent, Maire, M. ROUILLARD Emmanuel, M. BARBEAU Grégoire, Mme CHARLES Aurélie, M. KERGOAT Joel, M. QUIDELLEUR Noa, Mme CHRISTY Yoanna, Mme KHEZZANE Christine, Mme GODEFROY Nathalie, M. CHARLIER Clothaire, Mme SABATIER Nathalie

Excusés avec pouvoir : Mme Hutsebaut Sylvie pouvoir donné à Mme CHRISTY Yoanna, M. EON Jonathan pouvoir donné à Mme GODEFROY Nathalie, Mme SINOQUET DARDENNE Elodie pouvoir donné à M. CHARLIER Clothaire

Excusé sans pouvoir : M. Daniel Brossais

Secrétaire de séance : Clothaire CHARLIER

Réf	2026-130

Objet de la délibération : MARCHE : AVENANT AU MARCHE DE LA CREATION D'UNE LIAISON DOUCE ENTRE SAINT-DIDIER ET CHATEAUBOURG

Dans le cadre du marché pour l'aménagement d'une liaison douce entre Saint-Didier et Chateaubourg,

Vu le code général des collectivités territoriales ; notamment les attributions relatives au conseil municipal,

Vu la délibération du 6 juin 2025 N° 2025-076 lançant le marché de travaux relatif à l'aménagement d'une liaison douce.

Vu l'attribution, avec l'entreprise PIGEON TP pour le lot 1 (Terrassement, voirie, aménagements de surface).

Considérant que dans le cadre du marché, il est apparu nécessaire de procéder à une diminution de certaines prestations initialement prévues pour le cheminement béton,

Considérant qu'il convient en conséquence d'approuver l'avenant n°2 tel que présenté ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20261019-2026_130-DE

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant à pour objet de prendre en compte les travaux de moins-values pour le cheminement béton :

⇒ **Terrassement, déblais terre végétale**
⇒ **Couche de forme**
⇒ **Bordures**
⇒ **Revêtement de surface**

Article 2 : Prix

Les prix retenus pour le présent avenant **n°2** sont ceux définis par le devis référencé ci-dessous, transmis par l'entreprise et joint en annexe.

	N°	Date	Montant HT
	168037.2	05/10/2026	-29 776,18 €
		TOTAL HT	-29 776,18 €
		TOTAL TTC	-35 731,42 €

Article 3 : Montant de l'avenant

L'avenant **n°2** s'élève à - 29 776,18 € HT **(-35 731,42 € TTC)**. Il diminue le montant du marché initial et le fait passer de 248 029,02 € TTC à **213 027,86 € TTC** (marché + avenants)
Détaillé comme suit :

	Montant HT	Montant TVA 20 %	Montant TTC
Marché de base	206 690,85 €	41 338,17 €	248 029,02 €
Avenant n°1	608,55 €	121,71 €	730,26 €
Avenant n°2	**-29 776,18 €**	**-5 955,24 €**	**-35 731,42 €**
TOTAL	**177 523,22 €**	**35 504,64 €**	**213 027,86 €**

- **AUTORISE** l'avenant présenté ci-dessous pour la somme de – 35 731.42 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Pour copie conforme,
Le Maire,
Vincent SINOQUET

SAINT-DIDIER 35220 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
Clothaire CHARLIER